



Département de l'Énergie et des Mines  
Direction de la Géologie

Rabat, le 03 JUL. 2020

## ERRATUM N°1

**OBJET/ :** Erratum au dossier d'Appel d'offre n°3/2020/DG

**REF/ :** Préambule du CPS, Articles n° 10, 30 et 33 du CPS et article 8 RC

J'ai l'honneur de vous faire part de la rectification introduite au niveau des articles précités à la référence, de l'appel d'offres mentionné ci-dessus, (les modifications sont portées en rouge) :

### CPS

#### **PREAMBULE DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES**

Marché passé par appel d'offres ouvert sur offre du prix en application des dispositions de l'alinéa. 2, paragraphe 1 de l'article. 16 et paragraphe 1 de l'article. 17 et alinéa. 3, paragraphe 3 de l'article. 17, du Décret n° 2-12-349 du 08 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics **tel qu'il a été modifié et complété.**

**Le reste est sans changement**

#### **Article 10 : SOUS-traitance**

Le titulaire du marché est tenu, lorsqu'il envisage de sous-traiter une partie du marché, de la confier à des prestataires installés au Maroc et notamment à des petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et auto-entrepreneurs **nationaux**, conformément à l'article 158 de décret précité n° 2-12-349.

**Le reste est sans changement**

#### **Article 30 : LE REGIME FISCAL ET DOUANIER ET ENREGISTREMENT DU MARCHÉ**

**Les formalités d'enregistrement, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, sont à la charge du titulaire.**

#### **ARTICLE 33 : PRESTATIONS A REALISER**

- **V : Tirage et Edition des cartes géochimiques en dix exemplaires de chaque carte**
  - un rapport comportant les descriptions et les interprétations géochimiques ;
  - un atlas géochimique format papier A3.

**Le reste est sans changement**

## RC

### ARTICLE 8 : LISTE DES PIECES JUSTIFIANT LES CAPACITES ET QUALITES DES CONCURRENTS

#### 2-LE DOSSIER TECHNIQUE :

- les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'original délivrées par les maîtres d'ouvrages publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels les dites prestations ont été exécutées. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations le montant, l'année de réalisation, le nom, la qualité du signataire et son appréciation ;

**Le reste est sans changement**

Le Directeur de la Géologie

Signé : Ahmed BENLAKHDIM

